# PLAN D'ACTIONS RÉGIONAL SUR LE FONCIER

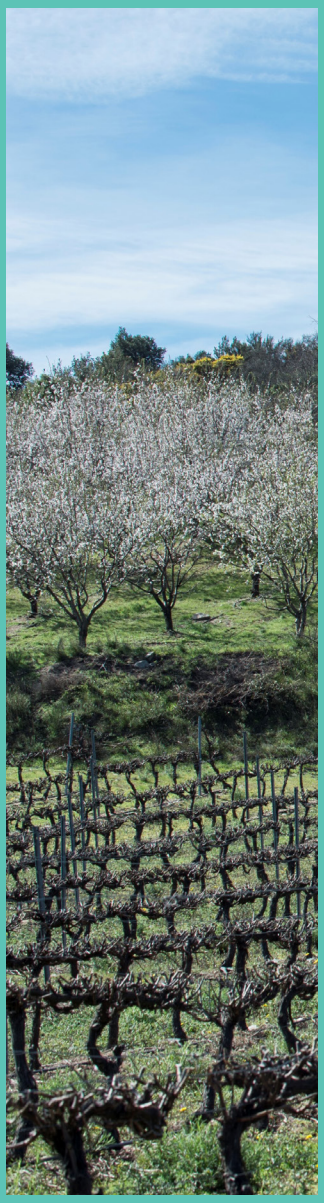

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

© Luc Beziat

# ACCUEILLIR BIEN ET DURABLEMENT

L'Occitanie, vaste de 72 724 km² et peuplée de 5.8 millions d'habitants, connaît une croissance démographique importante. Un de nos défis sera le suivant : comment accueillir bien et durablement 1 million d'habitants supplémentaires à l'horizon 2040 ?

Il s'agira en effet, non seulement de maintenir une qualité de vie, mais aussi de l'améliorer, tout en limitant l'impact de cet accroissement de population, notamment sur le plan environnemental. C'est un défi complexe et ambitieux que notre SRADDET – Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - vise à relever. Pour bâtir ce schéma nous avons mené pendant plus de deux ans une vaste concertation avec les acteurs des territoires.

Un projet a été arrêté par les élu.e.s régionaux.ales en décembre 2019.
Il identifie deux priorités :
1. rééquilibrer le territoire
2. promouvoir un nouveau modèle de développement

Tous les domaines de l'aménagement du territoire sont concernés : mobilité, développement économique, transition énergétique, habitat, alimentation, agriculture, adaptation aux risques liés au changement climatique, cohésion et solidarité territoriales… La Région Occitanie est en train de s'impliquer de plus en plus fortement dans ces domaines afin de contribuer à la mise en œuvre du rééquilibrage territorial et d'un nouveau modèle de développement.

Cela passera bien évidemment par la conduite d'un ensemble d'actions liées au foncier, dont on a coutume de dire qu'il est la « matière première de l'aménagement ».
Ces réflexions ne sont évidemment pas complètement nouvelles dans notre région et un certain nombre d'actions ont déjà été conduites en ce sens. Cependant, nous voulons aujourd'hui amplifier cette dynamique. Traduire de manière concrète et opérationnelle les orientations du SRADDET sur le terrain implique de faire évoluer nos dispositifs et nos aides financières. Cela nécessite également de déployer une offre de services adaptée aux spécificités rencontrées par nos partenaires dans les 73 bassins de vie de l'Occitanie : l'adaptation aux risques sur le littoral, la gestion des compensations agricoles et environnementales, l'accès au foncier agricole, la vitalité des montagnes, des villes et des bourgs centres … Tous ces sujets nécessitent des outils d'ingénierie, que la Région s'emploie à mettre en place, en lien avec ses différents partenaires (services de l'État, Banque des territoires, opérateurs fonciers, agences d'urbanisme, CAUE…).

Dans la vision de la République des Territoires que nous portons, nous rechercherons donc à promouvoir un modèle d'aménagement qui garantisse à la fois une gestion économe de l'espace et l'égalité des territoires. Toutes les composantes géographiques de l'Occitanie seront utiles pour jouer un rôle dans l'avenir que nous voulons. Il n'y aura pas de territoires oubliés ou délaissés, tout le monde contribuera à cet objectif collectif et inclusif de bien-être de nos populations.

**Carole Delga,**
Présidente de la Région Occitanie

# SOMMAIRE


État des lieux et grandes orientations ..... 4

Fiche action n°1
Promouvoir et accompagner la sobriété foncière, pour réussir le zéro artificialisation nette ..... 9

Fiche action n°2
Mettre en œuvre un volet « éviter-réduire-compenser » ..... 11

Fiche action n°3
Préserver les terres agricoles et faciliter l'accès et la mobilisation du foncier agricole ..... 13

Fiche action n°4
Organiser l'offre foncière et immobilière dédiée aux activités économiques et logistiques ..... 15

Fiche action n°5
Engager une coopération entre acteurs publics sur la gestion du trait de côte et la requalification des stations littorales ..... 17

Fiche action n°6
Préserver et restaurer le rôle des sols dans le grand cycle de l'eau et dans la transition écologique ..... 20

Fiche action n°7
Encourager et organiser le covoiturage en développant des aires dédiées ..... 23

Fiche action n°8
Déployer un centre de ressources Foncier – Urbanisme – Territoires ..... 25

Fiche action n°9
Mobiliser les acteurs de l'aménagement en région ..... 26

Fiche action n° 10
Inventorier et mobiliser le patrimoine foncier de la collectivité régionale ..... 27

# ÉTAT DES LIEUX
# & GRANDES ORIENTATIONS

Dans une région marquée par une forte attractivité (+50 000 habitants par an), l'artificialisation du territoire se poursuit : elle a progressé entre 2005 et 2015 de 14,5%.
Si on constate un ralentissement dans le rythme d'artificialisation par rapport aux périodes précédentes, en partie dû aux efforts conduits en ce sens par les pouvoirs publics, ce rythme conduit toujours à **artificialiser 730 m² supplémentaires pour chaque nouvel habitant en Occitanie**.

Cette progression de l'artificialisation n'est pas soutenable, notamment au vu de la croissance démographique projetée dans la région, qui devrait demeurer la plus attractive de France dans les années à venir. En effet, les conséquences directes et indirectes de l'artificialisation des sols sont nombreuses :

- la perte de biodiversité et l'impact plus global sur les écosystèmes : la qualité des milieux naturels se détériore, à mesure que les espaces naturels, agricoles et forestiers se réduisent,
- la modification des processus hydrologiques, avec la diminution de la capacité d'infiltration des sols et l'évaporation de l'eau, liées à l'imperméabilisation des sols qui accompagne souvent l'artificialisation,
- la constitution d'îlots de chaleur urbains, qui se développent sous l'effet du changement climatique et sont renforcés par la densité du bâti et l'étendue des surfaces artificialisées en milieu urbain,
- la diminution globale et le morcellement des terres agricoles, mettant en danger la pérennité de l'activité agricole et la production alimentaire,
- la modification durable des paysages, avec le développement de zones d'activités et de lotissements résidentiels aux portes des villes,
- la construction et l'entretien d'infrastructures supplémentaires (infrastructures de transport, réseaux divers) et dans certains cas le développement de nouveaux services de mobilité, coûteux pour la puissance publique et les citoyens,
- la dévitalisation de certains centres-villes et centres-bourgs. L'artificialisation encourage effectivement la tendance au desserrement des activités et des logements qui se développent en périphérie et laissent vacants des espaces centraux, moins adaptés aux besoins ou dont l'occupation est plus coûteuse.

Au vu de tous ces éléments, la prise en compte du phénomène d'artificialisation des sols et de ses enjeux est devenue incontournable dans les politiques publiques et pose des problématiques majeures en matière d'aménagement du territoire : comment accueillir 1 million d'habitants supplémentaires en Occitanie à l'horizon 2040 en limitant les coûts financiers et les coûts environnementaux de cet accueil ? Quel partage de l'espace entre l'activité agricole, les autres activités économiques, l'habitat, les espaces publics ?
Comment les espaces naturels et agricoles contribuent-ils à la qualité de vie d'une population majoritairement urbaine ? Quels objectifs fixer pour inverser certaines tendances et tendre vers un aménagement équilibré du territoire ?

**Le projet de SRADDET, baptisé « Occitanie 2040 », fixe les grandes orientations de la stratégie régionale d'aménagement** et des diverses actions qui en découlent, autour de deux grands axes :

- **un rééquilibrage régional en faveur de l'égalité des territoires** : un meilleur équilibre territorial est nécessaire, à la fois pour limiter les risques de surconcentration (démographique, économique, culturelle…) dans les métropoles et pour redonner aux territoires ruraux et aux villes petites et moyennes les moyens de trajectoires de développement propre. Ce rééquilibrage doit être nécessairement abordé en termes d'accueil d'habitants, mais aussi d'activités/d'emploi, de services publics et de services de mobilités ;
- **un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique** : cette priorité est transversale à toutes les dimensions du développement et de la cohésion sociale, économique et territoriale. En matière de foncier, Occitanie 2040 affiche des orientations fortes en termes de gestion économe de l'espace à travers l'objectif « réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale ».

La traduction de ces orientations sur le territoire nécessite pour la Région d'assumer de plus en plus un rôle d'« aménageur », en conduisant une politique régionale d'aménagement, dont un plan d'actions en matière de foncier constitue un élément clé.

**Ce plan d'actions vise à apporter des réponses opérationnelles et concrètes aux enjeux fonciers auxquels l'Occitanie fait face**, en matière de gestion économe de l'espace et d'aménagement équilibré du territoire. Cependant, la Région doit jouer en premier lieu un rôle d'impulsion et de coordination et avoir autant que possible un effet levier sur d'autres actions portées par ses partenaires.

Outre les actions déjà mises en œuvre, le plan d'actions régional sur le foncier est constitué des actions suivantes :

- **Promouvoir et accompagner la sobriété foncière** pour concilier l'accueil des habitants et des activités en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, pour réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale :
  - amplifier le programme Reconquête des friches, en approuvant un règlement d'intervention et en procédant par appels à projets permettant de renforcer le partenariat existant,
  - soutenir des opérations et des démarches exemplaires en matière de sobriété foncière,
  - faire évoluer le dispositif de soutien aux pôles d'échanges multimodaux.

- **Mettre en œuvre un volet Eviter-Réduire-Compenser (ERC)** pour aménager durablement les sols et assurer la non-perte nette de biodiversité :
  - consolider l'animation de la Communauté régionale ERC en Occitanie (CRERCO),
  - faciliter l'intégration de la séquence ERC dans les schémas et politiques sectorielles de la Région,
  - coordonner le déploiement d'une ingénierie et d'outils d'aide à la décision vers les acteurs des territoires,
  - lancer la préfiguration d'un opérateur régional ERC à majorité publique pour favoriser le déploiement d'opérations pilotes à l'échelle locale.

- **Préserver les terres agricoles face à une urbanisation croissante et faciliter l'accès et la mobilisation du foncier agricole** :
  - préfigurer un outil financier facilitant l'accès au foncier agricole pour les acteurs individuels et collectifs,
  - soutenir la constitution de réserves foncières destinées à préserver l'activité conchylicole.

- **Organiser l'offre foncière et immobilière dédiée aux activités économiques et logistiques** pour concilier le développement d'une offre foncière et immobilière - condition de l'implantation d'activités économiques - avec l'exigence de sobriété foncière et d'excellence environnementale :
  - faire évoluer le dispositif régional d'intervention en faveur des ZAE,
  - développer un observatoire du foncier économique (offre et demande de foncier),
  - lancer une étude permettant de définir la future stratégie régionale en matière de logistique.

- **Engager une coopération entre acteurs publics sur la gestion du trait de côte et la requalification des stations littorales** :
  -organiser, avec l'État, la gouvernance sur la gestion du trait de côte et coordonner une action collective sur ce sujet, en accompagnant notamment le développement de stratégies locales de gestion,
  - coordonner une action de partenaires régionaux (ARAC, AREC, EPF) sur la requalification de l'offre immobilière, notamment dans les stations du littoral.

- **Préserver et restaurer le rôle des sols dans le grand cycle de l'eau et dans la transition écologique** :
  - lancer une réflexion sur la préservation et la restauration des sols perméables et vivants pour renforcer leur rôle dans le grand cycle de l'eau et dans la transition écologique,
  - les actions identifiées complèteront le Plan d'intervention régional sur l'eau et la Stratégie régionale pour la Biodiversité en Occitanie.

- **Encourager et organiser le covoiturage en développant des aires dédiées** :
  - identification de zones stratégiques,
  - identification d'une typologie des aires de covoiturage selon les besoins de services et de surfaces à aménager,

- mobilisation de foncier détenu par la Région,
- soutien à des projets de création d'aires de covoiturage portés localement.

- **Déployer un centre de ressources Foncier – Urbanisme – Territoires** pour favoriser la connaissance des dynamiques foncières à l'œuvre sur le territoire occitan, améliorer et mutualiser les outils de connaissance, mettre en réseau les acteurs concernés :
  - préparer et mettre en œuvre un centre de ressources régional foncier-urbanisme-territoires,
  - constituer un référentiel régional en matière d'occupation du sol.

- **Mobiliser les acteurs de l'aménagement en région** : animer et coordonner un écosystème d'acteurs de l'aménagement, du foncier et de l'urbanisme en Occitanie, afin de contribuer à la réussite de l'ensemble du plan d'actions et plus largement à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement portée par Occitanie 2040. Le partenariat avec l'État sera particulièrement important au vu des politiques étatiques croisant les priorités régionales (Plan Biodiversité, stratégie de gestion économe de l'espace…) et visera notamment à mobiliser des moyens financiers en faveur du foncier via le prochain Contrat de Plan État-Région.

- **Inventorier et mobiliser le patrimoine foncier de la collectivité régionale** :
  - finaliser la constitution d'une base de données recensant de manière exhaustive l'ensemble des propriétés régionales,
  - analyser les propriétés régionales et identifier celles sur lesquelles des actions pourraient être engagées,
  - valoriser et mobiliser au mieux le patrimoine,
  - conduire une action foncière permettant le développement des ports régionaux,
  - travailler sur l'implantation vertueuse des nouveaux lycées.

# PLAN D'ACTIONS RÉGIONAL SUR LE FONCIER / FICHES ACTIONS

FICHE ACTION

N° 01

# PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE, POUR RÉUSSIR LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

## ENJEUX

**La région Occitanie est la plus attractive de France, elle connaît un solde migratoire de +50 000 habitants par an. L'enjeu est de concilier l'accueil des habitants et des activités en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles.**

## OBJECTIFS

- Traduire de manière opérationnelle dans les politiques régionales la priorité du SRADDET autour du nouveau modèle de développement, et traduire notamment les objectifs suivants :
  - réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040,
  - réduire progressivement le rythme de consommation et d'artificialisation des sols,
  - privilégier la densification urbaine et le recyclage du foncier pour l'accueil des habitants et des activités.

- Soutenir des projets concourant à la densification et à la limitation de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles.

- Promouvoir une densification socialement acceptable et intégrant l'impératif de qualité urbaine (imperméabilisation limitée des sols, nature en ville, insertion paysagère des constructions).

## DÉTAILS DE L'ACTION

- **Déployer le programme « Reconquête des Friches en Occitanie »** : un appel à projets à partir de 2020, prenant la suite de l'AMI 2018-2019, avec un accompagnement de la part des 10 partenaires engagés dans le programme et avec un nouveau dispositif Région (règle d'intervention).

- **Soutenir des opérations exemplaires en matière de sobriété foncière** :
  - soutenir la requalification de zones d'activité économiques existantes ; soutenir l'aménagement de zones, existantes ou nouvelles, exemplaires sur le plan environnemental,
  - lancer de nouveaux dispositifs d'aide régionaux, en premier lieu un appel à manifestation d'intérêt « territoires zéro artificialisation nette », pour accompagner des projets exemplaires sur des territoires pilotes, avec un objectif de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques.

- **Faire évoluer le dispositif de soutien aux pôles d'échanges multimodaux** : réflexion sur une bonification du soutien financier de la Région lorsque le territoire porte, autour de son PEM, un projet urbain intégrant densité et qualité urbaine, pour une meilleure cohérence urbanisme-mobilité.

- **Mobiliser les partenaires de la Région** :
  - EPF d'Occitanie : 60% de ses moyens financiers consacrés au renouvellement urbain et une offre d'ingénierie adaptée (diagnostics fonciers, portage foncier sur des opérations complexes en centre ancien, dispositif de minoration foncière pour des programmes de logements en acquisition-amélioration),
  - protocoles de partenariat avec l'Union Régionale des CAUE et avec les 3 agences d'urbanisme,
  - convention de partenariat avec le Cerema : appui au développement d'une politique régionale en faveur de logiques de densification urbaine, de maîtrise de l'artificialisation et de rééquilibrage territorial.

## INDICATEURS

Programme Friches :
- nombre de dossiers,
- montants mobilisés par la Région et les partenaires du programme.

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

- Friches : l'État, l'ADEME, la CDC, le BRGM, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, l'Union Régionale « Les CAUE d'Occitanie », les 3 Agences d'Urbanisme présentes en Occitanie.
- Autres actions : EPF d'Occitanie, ARAC, Cerema, CAUE, Agences d'urbanisme.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- Occitanie 2040 : objectif de « réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale ».
- Déploiement du programme régional en faveur des Bourgs-Centres.
- Stratégie régionale pour la biodiversité en Occitanie.

## CALENDRIER

Programme Friches :
- 2020 : 1er appel à projets en 2020, prenant la suite de l'AMI,
- 2020 : poursuite de l'accompagnement des lauréats de l'AMI 2018-2019.

AMI « territoires zéro artificialisation nette » : mi-2020.

FICHE ACTION

N° 02

# METTRE EN ŒUVRE UN VOLET « ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER »

## ENJEUX

**• Érosion de la biodiversité et objectif de non-perte nette de biodiversité en Occitanie : la séquence ERC apparaît comme un levier majeur pour concilier le développement économique et les besoins en aménagement de la région avec la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.**

**• En tant que collectivité cheffe de file sur la biodiversité et l'aménagement durable, la Région a un devoir d'exemplarité en ce qui concerne le respect des exigences de la séquence ERC, en particulier de l'évitement : en position de maître d'ouvrage (lycées, ports, …) ou via des opérateurs régionaux « satellites » mobilisés pour l'aménagement, le développement économique, la transition écologique et énergétique.**

## OBJECTIFS

- Repérer, harmoniser et diffuser les bonnes pratiques de la séquence ERC en Occitanie, notamment via la CRERCO (communauté régionale ERC en Occitanie) et s'assurer de leur mise en œuvre.

- Sensibiliser les acteurs en facilitant leur compréhension des enjeux liés à la prise en compte de la biodiversité et des terres agricoles dans l'aménagement du territoire.

- Accompagner et faciliter la mise en œuvre des objectifs et des règles du SRADDET sur la thématique ERC :
  - atteindre la non-perte nette de biodiversité à l'horizon 2040,
  - favoriser la création et garantir la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques (trame verte et bleue),
  - faciliter l'application vertueuse de la séquence ERC.

- Aider les territoires à construire leur vision ERC et à la traduire dans les documents de planification et d'urbanisme.

- Développer et proposer aux collectivités et aux élu.e.s une boîte à outils et conjuguer appui technique et animation territoriale.

## DÉTAILS DE L'ACTION

- **Déployer plus largement les actions d'animation et de partage d'expériences** : une gamme complète d'actions est mise en œuvre dont le séminaire annuel de la communauté régionale, des formats plus courts et interactifs (web-conférences et ERCafé), des visites de terrain. L'accent sera plus particulièrement mis sur les actions d'évitement (retours d'expériences des collectivi-

tés dans la mise en pratique de l'évitement, présentation de nouvelles méthodologies, ...).

- **Dresser les besoins de formations liées à ERC des acteurs de la communauté**.

- **Produire et diffuser, sous la responsabilité de l'État et de la Région, des éléments de cadrage en Occitanie**, issus des travaux des groupes de travail « éphémères ».

- **Accompagner spécifiquement quelques SCOT et PLUi** pour la mise en œuvre de ces éléments de cadrage et l'intégration des bonnes pratiques. La Région sensibilise plus globalement les acteurs concernés au travers de ses actions d'animation et de suivi des SCoT et de ses avis rendus en tant que Personne Publique Associée.

- **Faciliter l'anticipation et la déclinaison opérationnelle de la séquence ERC par le développement et la mise à disposition d'outils d'aide à la décision** : faire l'inventaire des outils d'aide à la décision existants en Occitanie et dans d'autres régions (simulation, prospective, visualisation), en lien avec la prise en compte des milieux agricoles et naturels dans l'aménagement du territoire. S'assurer du caractère opérationnel de ces outils pour les aménageurs publics et privés. Faire le lien avec le projet BiOccitanie, et préparer le déploiement d'une offre de service en associant quelques acteurs sur des territoires pilotes.

- **Préfigurer un opérateur régional ERC** : la Région anime une équipe chargée de cette préfiguration, en mobilisant l'ARAC (Agence Régionale d'Aménagement et de Construction) et en y associant la Banque des Territoires, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la SAFER Occitanie. Il s'agit de définir le statut, les missions et les modalités d'intervention possibles du futur opérateur régional, d'identifier les acteurs à mobiliser et leur niveau d'engagement, les moyens/ressources allouées au fonctionnement de cet opérateur et son modèle économique. En 1ère approche, l'opérateur régional interviendra prioritairement en tant « qu'opérateur d'opérateurs locaux » afin de garantir la mobilisation des acteurs locaux dans la gouvernance de proximité.

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

Acteurs publics locaux et porteurs de projets, Agences régionales, Banque des Territoires, EPF d'Occitanie, SAFER Occitanie, services de l'État, Chambres Régionale et Départementales d'Agriculture, Agences de l'Eau, gestionnaires d'espaces naturels et agricoles, communauté scientifique.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- Occitanie 2040, notamment les objectifs zéro artificialisation nette et non-perte nette de biodiversité.
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Occitanie.
- Projet BiOccitanie.
- Plan d'intervention régional sur l'eau (H2O 2030).

## CALENDRIER

- Animation et accompagnement : en continu jusqu'en 2021.
- Opérateur ERC : préfiguration 1er semestre 2020.

FICHE ACTION

N° 03

# PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET FACILITER L'ACCÈS ET LA MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE

## ENJEUX

**• Préserver les terres agricoles face à une urbanisation croissante (+ 1 million d'habitants d'ici 2040).**

**• Permettre l'accès et la mobilisation du foncier agricole, outil de production pour les agriculteurs, compte tenu de son prix et de sa disponibilité.**

**• Impulser une agriculture durable et de proximité notamment en facilitant l'accès au foncier pour une agriculture basée sur des circuits de proximité et le développement de l'agriculture biologique.**

**• Développer la compétitivité des entreprises agricoles par un travail de restructuration foncière compte tenu de la petite taille ou de l'éloignement des parcelles.**

**• Reconquérir les friches agricoles en travaillant notamment sur leur identification, sur la restructuration du foncier et sur l'animation foncière.**

## OBJECTIFS

- Accompagner et faciliter la mise en œuvre des objectifs et des règles du SRADDET sur la sobriété foncière et la préservation du foncier agricole :
  - réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040,
  - préserver les unités d'espaces agricoles fonctionnelles et identifier, protéger et mettre en valeur les territoires agricoles à préserver.

- Déployer des instruments financiers adaptés et innovants constituant une « boîte à outils », afin de faciliter l'acquisition foncière et le portage foncier et ainsi débloquer les problématiques d'accès au foncier agricole.

- Articuler cette boîte à outils avec l'ensemble des outils financiers en faveur des entreprises agro-alimentaires et des exploitations agricoles, mais également des collectivités pour le développement économique de leur territoire agricole.

- Engager une action spécifique pour la préservation du foncier dédié à la conchyliculture : nécessité d'intervenir pour maintenir le potentiel de production et accompagner l'installation des jeunes.

## DÉTAILS DE L'ACTION

- Mise en place d'un outil financier régional dédié au foncier agricole :

  → **Étude des besoins en matière d'acquisition foncière** :
  - entretiens avec les principaux acteurs du foncier, les représentants agricoles, les partenaires institutionnels et financiers potentiels,
  - benchmarking aux niveaux local, régional, national afin d'identifier des démarches similaires.

  → **Construction de plusieurs propositions de scenarii pour le fonds** :
  - tenant compte de plusieurs priorités : agir en faveur de la transmission, l'installation et la consolidation ; favoriser l'emploi ; maintenir et développer les potentiels agricoles ; viser une cible large en termes de territoires et de filières ; tenir compte des enjeux liés à l'agriculture durable et au changement climatique,
  - basé sur plusieurs objectifs : faciliter l'accessibilité bancaire ; collecter et mutualiser des moyens financiers pour l'acquisition, le portage, la location du foncier,
  - articulant plusieurs types d'outils : fonds de garantie, capital-investissement, fonds de prêts d'honneur, foncière dédiée…

  → **Déploiement de l'outil financier en fonction du scénario choisi** : principes et modalités de fonctionnement détaillés, modalités de gestion du fonds, échéancier de mise en œuvre.

- Mise en place d'une convention de partenariat pour le soutien à la constitution de réserves foncières destinées à préserver le foncier conchylicole sur le bassin de Thau entre la SAFER, le Comité Régional de la Conchyliculture de Méditerranée et les collectivités (Région, Département de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée) :
  - étude par la SAFER des transactions foncières sur les zones conchylicoles du territoire de Thau (coût, volume, destination),
  - élaboration et mise en œuvre de la convention de partenariat entre Région, SAFER, Département de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée, Comité Régional de la Conchyliculture et Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT).

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

- Le groupement de bureaux d'études en charge d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la préfiguration de l'outil financier.
- Acteurs du foncier et représentants de la profession agricole : SAFER, EPF, Terre de Liens, réseau des Chambres d'Agriculture, Coop de France, représentants des filières agricoles, réseau du Comité Région Installation-Transmission.
- SAFER, Département de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée pour le foncier conchylicole.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- La Région déploie déjà des outils financiers en faveur de l'animation foncière, de la restructuration foncière et de la préservation du potentiel de production agricole et de l'installation-transmission, adossés pour la majorité aux Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Le fonds d'investissement sera articulé avec ces outils.

## CALENDRIER

Outil financier pour le foncier agricole :
- décembre 2019 : décision de principe sur la mise en œuvre de l'outil,
- avril 2020 : décision sur les modalités d'intervention du fonds.

Foncier conchylicole :
- 2019 : étude des transactions foncières par la SAFER,
- 2020 : élaboration et mise en œuvre de la convention de partenariat.

FICHE ACTION

N° 04

# ORGANISER L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LOGISTIQUES

## ENJEUX

**• L'offre foncière et immobilière est une condition de l'implantation et du maintien d'activités économiques sur le territoire.**

**• Concilier le développement d'une offre foncière et immobilière avec l'exigence de sobriété foncière et d'excellence environnementale.**

## OBJECTIFS

- Accompagner et faciliter la déclinaison des objectifs et des règles du SRADDET :
  - réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040,
  - favoriser le rééquilibrage régional,
  - privilégier l'installation des activités dans les zones d'activités existantes, en maximisant leur potentiel de densification, de requalification ou de reconversion.
- Favoriser le parcours résidentiel des entreprises.
- Promouvoir la sobriété foncière, afin de concilier accueil des activités économiques et préservation des ressources naturelles et agricoles.
- Développer une offre de foncier économique répondant à la fois aux demandes d'installation et aux enjeux d'aménagement cohérent et équilibré du territoire régional.
- Organiser l'accueil d'activités de logistique sur le territoire.

## DÉTAILS DE L'ACTION

- Faire évoluer le dispositif régional d'intervention en faveur des ZAE selon les principes suivants :
  - priorité donnée à la requalification des zones existantes par rapport aux extensions et créations de nouvelles zones,
  - intégration de critères d'exemplarité environnementale pour l'ensemble des projets financés (requalifications, créations, extensions),
  - implantations de ZAE hors espaces naturels et agricoles,
  - ciblage des interventions sur les territoires d'équilibre et en privilégiant les financements dans les OZE (Occitanie zones économiques).
- Développer un observatoire du foncier économique (offre et demande de foncier).

- Lancer une étude permettant de définir la future stratégie régionale en matière de logistique, en lien notamment avec la politique régionale en faveur de l'intermodalité et de développement du fret ferroviaire.

## INDICATEURS

- Montants et localisation des aides.
- Impacts emplois.

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

Ad'Occ, CCI, EPCI, Réseau des développeurs économiques, ARAC, cluster logistique Occitanie.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation).
- Occitanie 2040 : notamment défi 3 « le rayonnement régional au service de tous ».
- Région à Énergie Positive.

## CALENDRIER

- Aides en faveur des ZAE et développement des OZE : en continu.
- Étude logistique : lancement de la réflexion en 2020.

FICHE ACTION

N° 05

# ENGAGER UNE COOPÉRATION ENTRE ACTEURS PUBLICS SUR LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE ET LA REQUALIFICATION DES STATIONS LITTORALES

## ENJEUX

**• Adaptation aux effets du changement climatique et atténuation de la vulnérabilité sur le littoral.**

**• Gestion et prévention des risques naturels, notamment l'érosion du trait de côte et la submersion marine.**

**• Adaptation de l'offre immobilière aux nouveaux besoins en matière d'habitat en lien avec la résidentialisation au sein des stations balnéaires (villes littorales) et performance énergétique des bâtiments.**

## OBJECTIFS

- Accompagner et faciliter la mise en œuvre des objectifs et des règles du SRADDET concernant le littoral :
  - favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux,
  - intégrer systématiquement les risques naturels existants, et anticiper ceux à venir liés au changement climatique (dont submersion marine et érosion du trait de côte) dans les documents de planification locaux et proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation.

- Mettre en place une nouvelle gouvernance État-Région sur le trait de côte, en concertation avec les acteurs publics locaux.

- Développer les outils nécessaires : enquêtes, orientations, observatoire, guides méthodologiques permettant un accompagnement des collectivités dans la gestion du trait de côte.

- Favoriser une évolution des pratiques de gestion à long terme, pour tendre vers une atténuation des vulnérabilités.

- Engager la requalification des stations sur le littoral.

## DÉTAILS DE L'ACTION

- Animer une démarche participative, visant à assurer l'engagement collectif des différents acteurs jusqu'à la réalisation des actions dont ils seront porteurs. Les éléments suivants doivent être définis :

- le besoin en termes d'acquisition des connaissances (en lien avec la mise en place de l'Observatoire Régional Littoral - ORL),
- les problématiques locales de gestion et les différents besoin recensés en termes d'aménagement et de protection du trait de côte,
- la mise en réseau des acteurs et l'accompagnement technique ou financier de porteurs de projets,
- les attentes vis-à-vis de la gouvernance à mettre en place,
- les besoins en termes de formation grâce à l'enquête de perception des risques et des principes de gestion qui sera menée auprès des nouvelles équipes municipales.

- Proposer, à la suite de ce travail, une « charte du littoral » et des orientations pour la gestion du trait de côte aux EPCI et Départements.

- **Lancer des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC)**, sur la base d'un cahier des charges commun :
  - produire des plans directeurs à court, moyen et long termes qui seront à la base respectivement de programmes de travaux d'atténuation de la vulnérabilité, de gestion des sédiments et de réflexions sur la recomposition territoriale,
  - mettre en place si possible des sites pilotes sur la recomposition spatiale (à l'échelle d'une ou de plusieurs SLGITC).

D'autres actions seront menées en parallèle pour soutenir ce processus de gestion et d'aménagement des territoires littoraux :

- **Mettre en place et administrer un observatoire du littoral en Occitanie**. Cet outil partenarial doit permettre de répondre à deux besoins : pérenniser et homogénéiser le suivi du littoral et aider la prise de décision des maîtres d'ouvrage ;

- Mettre en place un **conseil scientifique** qui apportera un appui permanent pour l'acquisition des connaissances et l'aide à la décision pilotées par l'État et la Région,

- Poser les bases d'une **possible structure de gestion de type Groupement d'intérêt public (GIP) État-Région**, en charge d'assurer la gouvernance entre acteurs publics ainsi que des missions d'ingénierie technique sur les problématiques suivantes :
  - lutte contre l'érosion du trait de côte et la submersion marine à l'échelle régionale en intégrant la nécessaire gestion globale au niveau des cellules hydro-sédimentaires (réflexion intra et inter cellules sédimentaires),
  - recomposition spatiale sur le littoral (avec des territoires pilotes).

- **Engager une action coordonnée Région/ARAC/AREC/EPF sur la requalification de l'offre immobilière**, notamment dans les stations du littoral, mais aussi dans les stations de montagne.

## INDICATEURS

- Nombre de Stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte mises en œuvre.
- Nombre de territoires pilotes souhaitant travailler sur la recomposition spatiale.
- Part de la population exposée aux risques naturels.
- Taux d'érosion du linéaire côtier.

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

Services de l'État (DREAL, DDTM et SGAR), Départements littoraux, Agglomérations du littoral, Conservatoire du Littoral, Structures de gestion des Bassins versants, structures concernées par la compétence GEMAPI, Agence de l'Eau, ARAC, AREC, EPF d'Occitanie.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- Plan Littoral 21 (PL21).
- Étude sur le foncier littoral (pilotage DREAL, avec association Région dans le cadre du PL21).
- Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (réalisation DREAL Occitanie).
- Plan de gestion des sédiments d'Occitanie (co-financé DREAL et Région).

## CALENDRIER

Gestion du trait de côte et recomposition spatiale

- 1er semestre 2020 :
  - phase préparatoire sur la constitution de la gouvernance et présentation de la démarche aux partenaires lors de l'atelier « gouvernance » de la démarche Ambition Littoral organisé à la Région.

- 2e semestre 2020 :
  - 1e phase de concertation,
  - présentation de l'Observatoire Régional du littoral,
  - travail sur la constitution d'un GIP (objet, gouvernance, statut),
  - présentation de la charte et des orientations - signature par les collectivités pour formaliser leur engagement.

- 2021 :
  - 2e phase de concertation,
  - préparation des SLGITC.

Requalification de l'offre immobilière dans les stations du littoral

1er semestre 2020 : Lancement d'une action coordonnée Région/ARAC/AREC/EPF.

FICHE ACTION

N° 06

# PRÉSERVER ET RESTAURER LE RÔLE DES SOLS DANS LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## ENJEUX

**• Des sols de qualité présentent une forte capacité d'infiltration de l'eau, une rétention importante des matières en suspension, une grande facilité d'absorption de l'eau (et des nutriments) par les plantes et un pouvoir de rétention/dégradation des polluants et de stockage du carbone. Ils jouent donc un rôle essentiel dans le grand cycle de l'eau (optimisation et préservation de la ressource en eau, prévention des inondations, protection des milieux aquatiques) et dans la transition écologique (résilience des écosystèmes, atténuation des effets du changement climatique).**

**• L'urbanisation (via l'imperméabilisation des sols) et le développement de pratiques agricoles inadaptées et/ou intensives (labour intensif, passage répété d'engins agricoles, usages d'intrants, perte des infrastructures naturelles suite au remembrement, etc.) constituent deux menaces majeures sur la qualité de ces sols.**

**• Une gestion durable des sols est nécessaire pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et répondre aux conséquences du changement climatique.**

## OBJECTIFS

- Accompagner et faciliter la mise en œuvre des objectifs et des règles du SRADDET sur la préservation des sols :
  - réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040,
  - appliquer les principes d'une urbanisation de qualité (nature en ville, insertion paysagère, limitation de l'imperméabilisation…),
  - favoriser la création et garantir la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques (trame verte et bleue).

- Reconnaître, préserver et restaurer le rôle des sols dans le grand cycle de l'eau, dans la préservation de la biodiversité et dans l'atténuation du changement climatique.

- Lutter contre l'imperméabilisation et l'érosion des sols et renforcer leur capacité de rétention (moindre ruissellement, recharge des nappes, réduction de l'apport de matières en suspension).

- Préserver en priorité les sols (en surface et en qualité) jouant un rôle particulièrement important : zones humides, vieilles forêts, milieux littoraux, bords de cours d'eau, zones de karst, pelouses sèches, prairies, sols agricoles…

- Augmenter les capacités de captation du carbone dans les sols, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

## DÉTAILS DE L'ACTION

- **Lancement d'un groupe de travail interne à la Région** sur la préservation et restauration des sols pour renforcer leur rôle dans le grand cycle de l'eau et la transition écologique. Les missions de ce groupe de travail seront :
  - d'identifier les actions déjà accompagnées en Occitanie sur le sujet des sols, étudier leur articulation et les diffuser en interne au groupe de travail comme « bonnes pratiques »,
  - d'établir un plan d'action « sols et eau/ressources naturelles/transition écologique »,
  - d'animer cette feuille de route tout au long des années 2020 et 2021,
  - de valider le cahier des charges des dispositifs ou appels à projets envisagés (notamment accompagnement de la désimperméabilisation des sols urbains et de la lutte contre l'érosion des sols agricoles).

- **Dans le cadre du Plan d'intervention régional sur l'eau** :
  - appui à la restauration, gestion et acquisition de zones humides,
  - appui aux acquisitions foncières aux abords des cours d'eau dans le cadre d'opérations de restauration ou d'un projet de préservation d'un milieu particulièrement sensible soumis à de fortes pressions,
  - appui à la délocalisation de bâtiments touchés par les inondations.

- **Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité en Occitanie et du Plan d'action régional pour l'arbre et la biodiversité** :
  - déploiement sur tout le territoire d'Occitanie du soutien à la restauration des trames vertes, bleues et noires,
  - contribution à la protection des cœurs de biodiversité par la création de nouvelles réserves naturelles régionales,
  - lancement d'un fond d'acquisition de vieilles forêts en vue de leur préservation sur le long terme, et renforcement du soutien à l'acquisition de milieux naturels ou à leur protection par maitrise d'usage,
  - actions en faveur de l'agriculture biologique et de l'agroécologie,
  - déploiement de l'accompagnement des acteurs socio-professionnels vers un changement de pratiques via les programmes structurants pour la biodiversité.

## INDICATEURS

- Nombre de projets de préservation des sols accompagnés financièrement par la Région.
- Nombre d'hectares de zones humides acquis, restaurés ou gérés durablement.
- Linéaires de cours d'eau acquis et restaurés.
- Nombre de bâtiments délocalisés dans le cadre de la prévention contre les inondations.
- Nombre (et couverture régionale) de programmes structurants de restauration de la Trame verte et bleue et d'accompagnement au changement de pratiques en faveur de la biodiversité.
- Surfaces désimperméabilisées.
- Surfaces de vieilles forêts protégées.
- Surfaces de création ou d'extension de réserves naturelles régionales.
- Surfaces en agriculture biologique.

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

Agences de l'eau, Départements, Chambres d'agriculture (départementales et régionale), EPCI, Syndicats de rivières, Cellules d'Assistance Techniques Zones Humides, Conservatoires des espaces naturels, SAFER Occitanie, EPF d'Occitanie, laboratoires de recherche, associations naturalistes, Conservatoires botaniques nationaux, Parcs naturels régionaux…

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- Plan régional d'intervention pour l'eau.
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Occitanie.
- Plan Économie circulaire et déchets.
- Plan alimentation durable.
- Stratégie agriculture durable.
- Plan Arbres.

## CALENDRIER

- Mise en œuvre du groupe de travail interne courant 2020.
- Préparation des cahiers des charges des AAP en 2020, pour un lancement en 2021.
- Accompagnement des actions éligibles aux dispositifs du Plan d'intervention régional pour l'eau et aux dispositifs en faveur de la biodiversité : en continu.

FICHE ACTION

N° 07

# ENCOURAGER ET ORGANISER LE COVOITURAGE EN DÉVELOPPANT DES AIRES DÉDIÉES

## ENJEUX

- Désengorger l'accès aux agglomérations saturées par le trafic routier.
- Faciliter l'accès aux bourgs centres et leurs services marchands.
- Réduire les coûts de déplacement dans tout le territoire.
- Diminuer la pollution automobile.
- Offrir une solution de mobilité dans les zones peu denses dépourvues de transport en commun.

## OBJECTIFS

- Affirmer le rôle de la Région dans l'organisation des nouvelles formes de mobilité, dont le covoiturage, sujet émergent nécessitant une action publique.
- Faciliter l'organisation du covoiturage associatif et citoyen, notamment pour les voyages domicile-travail.
- Organiser un mode de déplacement en plein développement, notamment via des infrastructures adéquates.

## DÉTAILS DE L'ACTION

L'action sera conduite dans un premier temps sur quelques périmètres test, avant un déploiement plus global à l'échelle de la région.

- Identifier des zones et des sites stratégiques pouvant accueillir des aires de covoiturage.
- Identifier une typologie des aires de covoiturage selon les besoins de services et de surfaces à aménager :
  - identifier les fonctions attendues et les équipements induits,
  - définir les contraintes de surfaces et de raccordement à la chaussée selon les types d'aires de covoiturage,
  - rédiger le cahier des charges d'aménagement et d'équipements par type d'aires de covoiturage,
  - prioriser la labellisation des aires stratégiques (PNU –pôles de nouveaux usages).
- Mobiliser du foncier détenu par la Région.

- Soutenir des projets de création d'aires de covoiturage portés localement.

## INDICATEURS

- Nombre d'aires de covoiturage créées ou soutenues par la Région.
- Nombre d'aires de covoiturage labellisées.
- Nombre d'usagers des aires.

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

EPF d'Occitanie, ARAC, gestionnaires de voirie (communes et EPCI), entreprises, gestionnaires de grands équipements, gestionnaires de réseaux (ERDF…), Départements.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- Occitanie 2040 : volet Mobilité.
- Politique régionale de soutien aux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).
- Pack Mobilité.

## CALENDRIER

2020 : expérimentations sur plusieurs périmètres test.

FICHE ACTION

N° 08

# DÉPLOYER UN CENTRE DE RESSOURCES FONCIER – URBANISME - TERRITOIRES

## OBJECTIFS

- Favoriser la connaissance des dynamiques foncières à l'œuvre sur le territoire occitan.
- Améliorer et mutualiser les outils de connaissance et les bases de données existants.
- Promouvoir la fonction « ressource » de la Région, en lien avec sa stratégie d'aménagement du territoire (Occitanie 2040) et avec sa position de chef de file en matière d'information géographique.

## DÉTAILS DE L'ACTION

- Mettre en œuvre d'un centre de ressources régional foncier-urbanisme-territoires, notamment en vue de favoriser la mutualisation des outils de connaissance et l'animation des acteurs concernés par le sujet :
  - **organiser une expression de besoins des différents acteurs** susceptibles de participer à la démarche, y compris la Région et réaliser ainsi une première cartographie des attendus du futur centre de ressources,
  - **organiser une offre de services en matière de données** (production, mise à disposition, valorisation, dans un souci de mutualisation) et en matière d'animation d'un réseau d'acteurs concernés.
- **Constituer un référentiel régional en matière d'occupation du sol** :
  - s'accorder collectivement sur des outils de mesure et des indicateurs,
  - valoriser les résultats de plusieurs projets autour de la connaissance de l'occupation du sol (ArtiSols, Labocs).

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

DREAL, Cerema, EPF d'Occitanie, CAUE, Agences d'Urbanisme, OpenIG (a minima)

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- Structuration d'une politique « Data » au sein de la Région : Occitanie Data, Open Data, valorisation de l'intelligence artificielle.
- Mise en œuvre d'Occitanie 2040.

## CALENDRIER

Fin 2019 – début 2020 : préfiguration du centre de ressources.
2020 : mise en place du centre de ressources.

FICHE ACTION

N° 09

# MOBILISER LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT EN RÉGION

## OBJECTIFS

- Assurer le chef de filât de la Région en matière d'aménagement du territoire.
- Mobiliser les partenaires de la Région en mesure de contribuer à la mise en œuvre de sa stratégie d'aménagement (Occitanie 2040) et du plan d'actions régional sur le foncier.

## DÉTAILS DE L'ACTION

Animer et coordonner un écosystème d'acteurs de l'aménagement, du foncier et de l'urbanisme en Occitanie, afin de contribuer à la réussite de l'ensemble du plan d'actions et de faire effet levier, en particulier :

- avec l'État, qui se dote d'une stratégie en faveur de la gestion économe de l'espace et avec qui la Région co-élabore le Contrat de plan État-Région (CPER),
- avec les opérateurs fonciers : EPF d'Occitanie ; SAFER Occitanie ; Terre de Liens Occitanie ; Conservatoires du Littoral et d'espaces naturels,
- avec les agences d'urbanisme et les CAUE : soutien à leurs plans d'actions annuels,
- en s'appuyant sur les agences régionales (ARAC, AREC, Ad'Occ, ARB) et le Cerema,
- avec la CDC-Banque des territoires (protocole général Région-CDC).

## INDICATEURS

- Moyens financiers inscrits au CPER.
- Moyens attribués aux partenaires et satellites de la Région.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

- Mise en œuvre d'Occitanie 2040.

## CALENDRIER

En continu.

FICHE ACTION

N° 10

# INVENTORIER ET MOBILISER LE PATRIMOINE FONCIER DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE

## OBJECTIFS

- Disposer d'un outil de connaissance du patrimoine foncier régional fiable, pérenne et utile à la collectivité.
- Contribuer, par une gestion dynamique du patrimoine foncier régional, à l'objectif de bonne gestion du patrimoine de la collectivité, dans une logique d'exemplarité.
- Mobiliser une partie du patrimoine foncier régional au service de projets d'intérêt général, en lien direct ou indirect avec les compétences de la Région.

## DÉTAILS DE L'ACTION

- Finaliser la constitution d'une base de données recensant de manière exhaustive l'ensemble des propriétés régionales et fournissant un certain nombre d'informations liées à ces propriétés (usage passé ou actuel, actes notariés, ...).
- Analyser les propriétés régionales et identifier celles sur lesquelles des actions pourraient être engagées.
- Valoriser et mobiliser au mieux le patrimoine.
- Conduire une action foncière permettant le développement des ports régionaux.
- Travailler sur l'implantation vertueuse des nouveaux lycées.

## INDICATEURS

- Nombre de biens et de parcelles.
- Surfaces.
- Estimation de la valeur financière du foncier Région.
- Nombre d'opérations de valorisation/mobilisation du foncier Région.

## ACTEURS ASSOCIÉS/PARTENAIRES

ARAC ; EPF d'Occitanie.

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES

Structuration d'une politique « Data » au sein de la Région.

## CALENDRIER

- 2019-2020 : finalisation de l'outil de connaissance du patrimoine (base de données dynamique) ; détection de foncier mobilisable et lancement d'opérations « pilotes » de mobilisation.
- 2020 : lancement d'opérations de mobilisation du patrimoine.

HÔTEL DE RÉGION

**Toulouse**
22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
05 61 33 50 50

**Montpellier**
201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
04 67 22 80 00

@occitanie | laregion.fr

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée